

## Les Infirmier.e.s de Pratique Avancée, un nouvel acteur auprès du patient !

Aujourd'hui, les décrets concernant les domaines d'exercice ainsi que de la formation des infirmier.e.s de pratique avancée sont parus au Journal Officiel. Le sujet faisait polémique dans le monde de la santé ces derniers mois. Et pour cause, il ne répond pas entièrement aux attentes de la profession ou des futur.e.s soignant.e.s.

Néanmoins, il s'agit d'une **évolution significative du monde de la santé** qui se concrétise. La France est très en retard dans le domaine des sciences infirmières comparée à d'autres pays d'Europe et plus largement à l'international : la Suisse, le Liban, le Canada etc. A l'heure où les besoins de santé de la population sont en pleine mutation, les infirmier.e.s de pratique avancée sont une **réponse cruciale aux enjeux de santé publique actuels et à venir**.

Alors que les déserts sanitaires subsistent, alors que la prise en soins des patient.e.s dans certains territoires est de plus en plus précaire, tous les acteurs (ARS, Hôpitaux, Réseaux de soins, etc.) doivent prendre part à l'intégration de ce nouveau métier dans le paysage de la santé. **C'est ainsi, ensemble, que nous répondrons aux enjeux d'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.**

Pour mener à bien ces objectifs **il est impératif que la formation et l'encadrement des futur.e.s IPA soient de qualité**. Nous serons vigilants, ainsi que les représentant.e.s étudiant.e.s dans les universités, à ce que les maquettes et les conditions d'enseignement répondent à ces exigences.

Nous demandons à ce que les financements des diplômés infirmier.e.s souhaitant réaliser un master soient à la hauteur des enjeux afin de ne pas provoquer la précarisation de ces étudiant.e.s. Il est important d'investir et de prioriser les moyens pour répondre aux ambitions et objectifs fixés : financements de formation, aides sociales, etc. Certaines ARS sont déjà dans une **démarche d'accompagnement et de développement** des maquettes ainsi que des possibilités de co-financement pour les futur.e.s étudiant.e.s. Les initiatives permettant un accès pour tou.te.s à la formation, que ce soit dans le secteur hospitalier ou libéral, doivent être encouragées car **une sélection sociale ne peut être tolérée**.

Après de longues négociations, la FNESI se félicite de la parution des textes réglementaires. **C'est un premier pas important vers l'autonomie et l'émancipation de la filière infirmière.**



Ludivine Gauthier  
Présidente  
0786156643  
presidente@fnesi.org